

COMMUNE de LE PIZOU

Le Pizou, le 9 octobre 2020

CONVOCATION

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous inviter à participer à la prochaine réunion du Conseil Municipal qui aura lieu le vendredi 16 octobre 2020 à 18 h 15 à la mairie.
Je vous remercie de bien vouloir assister à cette séance.

ORDRE DU JOUR

I – Délibérations

- SIAEP Montpon Villefranche : Présentation rapport annuel 2019
- SIA Le Pizou-Moulin Neuf : Présentation rapport annuel 2019
- Travaux couverture boulodrome : Choix des entreprises
- Choix bureau d'études Mission SPS Boulodrome
- Délibérations diverses.

II – Questions diverses

- SMD3 : Présentation du rapport annuel 2019
- Modèle d'arrêté opposition au transfert de pouvoirs de police « spéciale » du Maire au Président de l'EPCI
- Scolarisation obligatoire
- Dysfonctionnement agence postale (samedi)
- Projet piscine CCIDL
- Implantation antenne téléphonie mobile
- Annulation usine d'enrobé à Moulin Neuf
- Collectif Santé en danger
- Assemblée constitutive du CIAS
- Contournement de Beynac
- Questions diverses

Le Maire,

Lionel VERGNAUD

CONSEIL MUNICIPAL du PIZOU

Réunion du 16 octobre 2020 à 18 H 15

Convocation du 9 octobre 2020

L'an deux mil vingt, le 16 octobre à 18 heures 15, le Conseil Municipal de la commune de LE PIZOU s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de M. VERGNAUD Lionel, Maire.

Étaient présents : M. VERGNAUD, Maire ; M. DEJEAN, Mme POUPARD, M. COUSTILLAS, Mme MAZIÈRE, M. CAFFIN, Mme PEYRUCHAUD, M. BLANCHET, Mme RAMBAUD, M. BRUT.

Absents excusés (avec ou sans pouvoir) : Mme ARNAUD (pouvoir à M. BRUT), Mme BOURREAU (pouvoir à Mme MAZIÈRE), M. ROUX (pouvoir à M. BLANCHET), M. DE MARCHI (pouvoir à M. CAFFIN).

Absente : Mme TESSARO.

Madame POUPARD est nommée secrétaire de séance.



Le précédent compte-rendu est adopté à l'unanimité des membres présents.

DÉLIBÉRATIONS

1) SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE DU SIAEP DE MONTPON - VILLEFRANCHE – RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE – EXERCICE 2019

Monsieur le Maire ouvre la séance et rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, à toute collectivité organisatrice d'un service public d'eau potable ou d'assainissement, par ses articles D.2224-1 à D.2224-5, de réaliser un rapport annuel sur le prix et la qualité du service.

Ce rapport doit être transmis aux communes adhérentes ayant transféré leur compétence doit être présenté au conseil municipal dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice.

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr).

Monsieur le Maire présente le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable du **SIAEP de MONTPON - VILLEFRANCHE**, relatif à l'exercice 2019, auquel

la Commune a transféré cette compétence, approuvé par délibération du Comité Syndical du 28 septembre 2020 et auquel a été jointe la note annuelle d'information de l'Agence de l'eau, prévue par la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010.

Au vu de cet exposé, le conseil municipal :

- ✓ **PREND ACTE** de la présentation du rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable du **SIAEP de MONTPON - VILLEFRANCHE** relatif à l'exercice 2019.

2) PRÉSENTATION DU RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DU SYNDICAT D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF LE PIZOU – MOULIN NEUF POUR L'EXERCICE 2019

Conformément à l'article L. 2224-5 du code général des collectivités territoriales, Monsieur le Maire présente pour l'exercice 2019, le rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'assainissement collectif adopté par le comité syndical du SIA Le Pizou – Moulin Neuf.

Le conseil municipal prend acte de cette présentation.

3) MISSION SPS – COUVERTURE DU BOULODROME

Trois bureaux d'études ont soumis leurs candidatures (la SOCOTEC, VERITAS et VERSAUD).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, choisit à l'unanimité l'entreprise VERSAUD, moins-disante, pour 960 € TTC.

4) ÉTUDE DE SOL DE LA PROPRIÉTÉ COMMUNALE « LE BOURGEIX »

Suite à un décret prenant effet à partir du 1^{er} octobre 2020, il y a lieu de faire réaliser une étude de sol sur des terrains constructibles mis en vente à « Le Bourgeix ».

Deux bureaux de géologues ont transmis leur offre (GÉOVAL et BESF).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, choisit à l'unanimité le bureau BESF, moins-disant, pour 2 880 € TTC.

5) ACHAT PHOTOCOPIEUR

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de procéder au remplacement du photocopieur de la Mairie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, choisit à l'unanimité la société SHARP pour un montant de 4 248 € TTC.

6) VIREMENTS DE CREDITS – DECISION MODIFICATIVE N° 2 – EXERCICE 2020

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que les crédits prévus à certains chapitres du budget de l'exercice 2020 étant insuffisants, il est nécessaire d'effectuer les virements de crédits ci-après afin de régler la facture d'achat d'un photocopieur à la société SHARP :

OBJET DES DEPENSES	Diminution sur crédits déjà alloués		Augmentation des crédits	
	Article	Somme	Article	Somme
Constructions	2313/201801	4 248,00		
Matériel bureautique et informatique			2183	4 248,00
TOTAL		4 248,00		4 248,00

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, les virements de crédits indiqués ci-dessus.

7) VIREMENTS DE CREDITS – DECISION MODIFICATIVE N° 1 – BUDGET LOYERS COMMUNAUX - EXERCICE 2020

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que les crédits prévus à certains chapitres du budget de l'exercice 2020 étant insuffisants, il est nécessaire d'effectuer les virements de crédits ci-après afin de régler la taxe foncière :

OBJET DES DEPENSES	Diminution sur crédits déjà alloués		Augmentation des crédits	
	Article	Somme	Article	Somme
Dépenses imprévues	022	190,00		
Taxe foncière			63512	190,00
TOTAL		190,00		190,00

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, les virements de crédits indiqués ci-dessus.

QUESTIONS DIVERSES

Travaux de couverture du boulodrome

Une première étude des prix fait apparaître un dépassement important de l'enveloppe initiale prévue. Des négociations complémentaires sont prévues. De même, on pourra réaliser un bâtiment plus petit. On peut enlever, ainsi, deux travées.

Le chantier devrait être livré fin mars 2021.

Opposition au transfert des pouvoirs de police « spéciale » du Maire au Président de la CCIDL

En accord avec le Président de la Communauté de Communes Isle Double Landais, les Maires du canton ont décidé de prendre un arrêté afin de conserver leurs pouvoirs de police.

Octobre Rose

Le Maire félicite les organisateurs de cette manifestation qui a réuni une centaine de personnes lors de la marche pour 500 € de recettes.

À noter que cette manifestation réunissait les deux communes de Moulin Neuf et de Le Pizou.

COVID 19 et activités économiques

Une douzaine d'entreprises ont participé à la tombola organisée par le comité des fêtes avec le soutien de la municipalité. 120 lots sont à gagner pour un montant total d'environ 2 000 €. Deux entreprises (PROXI et TERRYN Électricité) ont offert des lots supplémentaires.

Le tirage a eu lieu le 12 octobre 2020 en présence des entreprises.

Cabinet médical

Un médecin nous a informés qu'il partirait du cabinet au 1^{er} décembre 2020. Celui qui reste n'aura plus d'associé et ne pourra pas assumer seul la charge de la patientèle.

Le Maire a pris contact avec lui, le bail devra être revu de même que le montant du loyer car il ne pourra pas assumer seul la charge du secrétariat.

Bien entendu, la baisse d'activité devait impacter le chiffre d'affaire de la pharmacie.

Les Infirmières pensent ne pas être impactées.

Impôts économiques locaux

L'association des Maires de France s'oppose à ce projet gouvernemental.

Cette recette fiscale disparaîtrait et serait remplacée par une dotation de l'État.

Travaux de l'école

Ces travaux menés par la Communauté de Communes Isle Double Landais ont été retardés à plusieurs reprises. Tout d'abord, par la période de confinement puis par la faillite du plombier.

SMD3 : Présentation du rapport annuel 2019

Différentes évaluations y sont présentées ainsi que les actions menées par ce Syndicat. Les élus ont pu constater une augmentation de 7 % du taux et les problèmes : de ramassage chez les personnes handicapées et/ou âgées, de lutte contre les incivilités, de facturation pour les professions utilisant des couches, de facturation pour les salles des fêtes, de périodicité de ramassage, de nettoyage régulier des conteneurs ne sont toujours pas solutionnés.

Enfin, nous avons demandé le déplacement du PAV qui est devant la Mairie comme souhaité, dès le début.

Assurances

Comme prévu par la Loi, des assurances doivent être souscrites pour le Maire et les Adjointes (protection juridique).

Remplacement poteau incendie

La société AGUR, la moins-disante, qui a été choisi pour 1 927,95 €.

CIAS

L'assemblée constitutive a eu lieu. Le budget de portage des repas est équilibré, par contre, le budget pour les auxiliaires de vie et les aides ménagères est en déficit et,

pour la première fois, la Communauté de Communes Isle Double Landais doit verser une subvention d'équilibre.

Le CIAS a été condamné à verser la somme de 22 000 € à l'ancienne directrice de l'AIMD. Il est rappelé que cette association faisait régulièrement appel à des subventions d'équilibre auprès des communes.

Projet piscine Montpon

Si l'étude de ce projet menée par la Communauté de Communes Isle Double Landais se poursuit, on ne peut que constater que la Communauté de Communes n'a ni les moyens pour l'investissement, ni les moyens pour les charges de fonctionnement.

Agence postale communale

Suite aux dysfonctionnements constatés le samedi, des courriers ont été envoyés, nous sommes en attente des réponses.

Téléphonie

La société ORANGE nous a contactés pour implanter une antenne en demandant une emprise au sol de 70 m². Ils nous ont proposé quatre sites, au milieu des habitations (plan fourni aux conseillers municipaux).

Le Conseil Municipal estime que ces endroits sont trop proches des habitations et propose deux autres options, une à côté de la station d'épuration distante de 465 m des premières maisons et une dans une ancienne gravière distante de 470 m mais non desservie par le réseau électrique.

Usine d'enrobé Moulin Neuf

La Préfecture nous a informés du retrait définitif du projet.

SDE24 : Rapport annuel 2019

Monsieur le Maire présente le rapport annuel du Syndicat d'électrification de la Dordogne.

Scolarisation

L'Inspection Académique rappelle dans une note sur le principe de la scolarisation obligatoire, les droits et les devoirs des familles ainsi que le rôle du Maire.

Enquête publique pour l'approbation du SAGE Isle Dronne

Le Maire informe qu'un avis d'ouverture d'enquête publique a été affiché, ce jour, pour l'approbation du Schéma d'Aménagement de Gestion des Eaux.

Urbanisme

Le Maire informe le Conseil Municipal que l'organisme d'HLM Périgord Habitat nous avait confirmé le projet de construction de 6 logements (T3 et T4).

Un architecte doit être retenu avant la fin de l'année et la première réunion devrait avoir lieu au cours du premier trimestre 2021.

SMBI

Ce Syndicat qui gère l'Isle a élu son bureau, il réunit une cinquantaine de communes. Il est dirigé par un Président et six vice-présidents, il est composé d'un directeur, de deux secrétaires et six agents techniques. À noter qu'un Syndicat Mixte Interdépartemental (le SMIVI) nous réunit à la partie en aval girondine.

Le Pays de l'Isle en Périgord

Il regroupe la Communauté d'Agglomération de Périgueux et trois communautés de communes dont la Communauté de Communes Isle Double Landais. Le bureau a été élu, composé d'un Président et de quatre vice-présidents. Il gère certains dossiers pour l'attribution de fonds européens en liaison avec la Région. Il gère, aussi, l'amélioration de l'habitat avec l'État par le biais d'une OPAH ainsi que des aides aux commerces et à l'artisanat.

Fonds départemental de péréquation des taxes additionnelles et des droits d'enregistrement pour l'année 2020

Il a été attribué la somme de 29 066,45 € (en 2019 : 27 506 €).

Changement d'assiette de la VC n° 25

La Communauté de Communes Isle Double Landais, pour la voirie, me rappelle le processus à suivre :

- 1) Délibérer pour lancer l'enquête publique
- 2) Contacter des commissaires enquêteurs et en choisir un
- 3) À la suite de l'enquête publique, déclasser la route à l'appui de l'acte d'arpentage
- 4) Rédiger l'acte administratif
- 5) Attendre que le demandeur est réalisé les travaux
- 6) Constater la bonne réalisation des travaux
- 7) Faire délibérer, à nouveau, le Conseil Municipal pour remettre la parcelle en question dans le domaine public.

Numéro d'ordre des délibérations	Intitulés
1	Service public d'eau potable du SIAEP de Montpon - Villefranche – Rapport sur le prix et la qualité du service – Exercice 2019
2	Présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public du Syndicat d'Assainissement Collectif Le Pizou – Moulin Neuf pour l'exercice 2019
3	Mission SPS – Couverture du boulodrome
4	Étude de sol de la propriété communale « Le Bourgeix »
5	Achat photocopieur
6	Virements de crédits – Décision modificative n° 2 – Exercice 2020
7	Virements de crédits – Décision modificative n° 1 – Budget loyers communaux - Exercice 2020

Liste des membres présents

Nom et prénom	Signature
VERGNAUD Lionel	
DEJEAN Claude	
POUPARD Catherine	
COUSTILLAS Samuel	
MAZIÈRE France	
CAFFIN Franck	
PEYRUCHAUD Stéphanie	
BLANCHET Jonathan	
RAMBAUD Valérie	
BRUT Aymeric	